GRAND CONSEIL

Motion Jean-Jacques Collaud/Antoinette Romanens/Jean-Louis Romanens 113.05
DICS

Création d'une deuxième année d'école enfantine

(Dépôt et développement)

Par voie de motion, en notre qualité de président(e)s des groupes PLR, PS et PDC, nous demandons au Conseil d'Etat la création d'une 2e année d'école enfantine dans l'ensemble du canton.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de la solution négociée par les trois partis gouvernementaux sur l'utilisation de la part cantonale de la répartition des revenus supplémentaires engendrés par la provenance de l'or de la Banque Nationale.

Nous désirons que le canton prenne à sa charge l'essentiel du coût de cette introduction. Ainsi il permettra aux communes de retrouver une partie des sacrifices demandés lors des différents programmes d'économies conduits par le Canton et la Confédération. De plus, les communes auront des charges d'investissements supplémentaires pour l'aménagement et l'équipement des locaux de sorte que leur participation aux frais de fonctionnement devrait être allégée.

Par ailleurs, la deuxième année d'école enfantine permettrait au canton de Fribourg de s'aligner sur la plupart des autres cantons.

Devra aussi être analysée dans ce cadre la question de savoir si et dans quelle mesure il faut rendre obligatoire l'école enfantine.

Jean-Jacques Collaud, Antoinette Romanens et Jean-Louis Romanens, député(e)s
et 43 cosignataires

9 septembre 2005